

Services de garde atypique :

Une offre de services de garde à l'enfance adaptée au marché de l'emploi qui se doit d'être pérenne, selon la FCCQ et la CCMLA

Montréal, le 9 mai 2022 — La [Fédération des chambres de commerce du Québec](#) (FCCQ) et La chambre des commerces de la MRC de L'Assomption (CCMLA) tiennent à souligner l'annonce des nouveaux projets-pilotes en service de garde atypique du ministre de la Famille, Mathieu Lacombe. Bien que ces initiatives soient porteuses et laissent présager un accès à des services de garderies en dehors des horaires usuels, la FCCQ et la CCMLA sont d'avis que ces services doivent être pérennisés et non limitée dans le temps.

L'accès aux services de garde est indispensable pour les entreprises québécoises

Étant l'un des sujets phares de la FCCQ de la dernière année, l'accès aux services de garde à l'enfance est une composante capitale des entreprises afin d'assurer la conciliation travail-famille de leurs employés. Suivant un coup de sonde réalisé auprès des membres de la FCCQ, plus d'un répondant sur deux a indiqué que le taux d'absentéisme a augmenté et que les requêtes de changement d'horaire ou de diminution d'heures sont à la hausse.

« Le milieu des affaires des quatre coins du Québec nous avait exprimé leurs inquiétudes quant à l'accès aux services de garde à l'enfance. L'annonce d'aujourd'hui est un pas dans la bonne direction, mais il ne faudrait pas que ces projets-pilotes soient limités dans le temps et que leur mise en œuvre soit de courte durée. Considérant que 46 % des entreprises sondées par la FCCQ offrent des horaires de travail en dehors des heures usuelles, il est inévitable que les pratiques soient revues et qu'il puisse y avoir un accès durable aux services de garde à horaire atypique », a déclaré Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

Mettre à profit l'expertise des chambres de commerce sur les enjeux de places en services de garde

La FCCQ et la CCMLA tiennent à saluer la simplification des procédures qui permet le regroupement d'entreprises afin d'établir des partenariats avec les prestataires de services de garde. D'ailleurs, il s'agissait d'une requête de la FCCQ lors des consultations publiques sur la récente loi 1, modifiant la Loi les services de garde éducatifs à l'enfance.

La CCMLA voit d'un bon œil l'annonce du déploiement d'une offre accrue en matière de garde à horaires atypiques. Il s'agit d'un investissement qui était attendu depuis bien longtemps alors que le milieu de la MRC de L'Assomption est particulièrement affecté par la réalité ardue qu'est la conciliation travail-famille.

« Afin de faciliter la mise en œuvre de ces projets-pilotes, nous sommes d’avis que les chambres de commerce doivent être mises à contribution par le gouvernement. Plusieurs chambres sont engagées à trouver des solutions afin de combler le manque de place en garderie et connaissent les besoins des entreprises qui ont des horaires de travail atypiques. Considérant leur expertise et leurs connaissances des besoins, elles sont d’excellentes vectrices d’information pour le ministère de la Famille », a conclu Charles Milliard.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Grâce à son vaste réseau de 130 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l’économie et sur l’ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d’affaires et d’entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu’ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d’affaires innovant et concurrentiel.

À propos de la Chambre de commerce de la MRC de L’Assomption (CCMLA)

La Chambre de commerce de la MRC de l’Assomption couvre la MRC de l’Assomption, soit 5 municipalités. Nous comptons plus de 600 membres à notre actif. La CCMLA a pour mission de favoriser le développement économique et la prospérité de nos membres et de notre région.

-30-

Renseignements :

FCCQ

Laurent Corbeil

Conseiller aux communications et attaché de presse

Fédération des chambres de commerce du Québec

T. 514 844-9571 poste 3602 | C. 514-827-3723

laurent.corbeil@fccq.ca

CCMLA

Gabrielle Larose

Conseillère aux communications

Chambre de commerce de la MRC de L’Assomption

communication@ccmla.ca

T. 450-581-3010 poste 2